

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13/04/2022

= := := :=

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Convocation du 07/04/2022

Affichage le 07/04/2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le Mercredi 13 AVRIL, à 18 H

Le Conseil Municipal de la Commune de RUE (Somme), s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur convocation et sous la présidence du maire.

Présents :

THUEUX Jacky – Maire

PORQUET Joël, HAREUX Dany, PETAIN Philippe, DUFRENOY Christophe - Adjoints
MAGNIER Annita, LEPAYSAN Joanni, CAROUGE Gisèle, BEAUVISAGE Emmanuel,
RAEPSAET Dominique, GRAVELINE Daniel, MANIER Yves (départ à 19h40), LECOUTRE
Gilles, RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique,
BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José - Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : DELARUE Dominique par PETAIN Philippe, SCHULER
Angéline par BEAUVISAGE Emmanuel, LENNE Martine par HAREUX Dany, LEDOUX
Katia par THUEUX Jacky.

Absent excusé : -

Absent : - PROVILLE Nathalie

Secrétaire de séance : BEAUVISAGE Emmanuel.



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 –
DL030422**

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget

1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle sera disponible sur le site internet de la ville (www.villederue.fr) dès son retour du contrôle de légalité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires :

- Annualité,
- Universalité,
- Unité,
- Équilibre,
- Antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être, en temps normal, voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 13 avril 2022 par le conseil municipal.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt (aucun emprunt n'a été contracté depuis 2008),
- tenir compte de l'impact de contexte économique et sanitaire sur les dépenses locales,
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la région et de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Au 1^{er} janvier 2022 la commune de RUE comptait 3 202 habitants.

2. La section de fonctionnement

2.1. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (bibliothèque, étangs, chasse, locations marais et logements communaux, droits de place du marché de plein air, entrées au musée, visites guidées ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 3 752 849 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien de la voirie, l'entretien et les dépenses d'énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières, de petit équipement et de fournitures pour les services techniques et administratifs, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Pour 2022 les prévisions des salaires (chapitre 012) s'élèvent à 1 528 850 € et représentent 41,41 % des dépenses réelles de fonctionnement de 3 686 513 € (33 agents titulaires ou stagiaires (postes pourvus) au tableau des effectifs mis à jour au 13 avril 2021, 1 CDD, 3 contrats aidés, 1 contrat d'apprentissage).

Pour mémoire :

- 2018 : chapitre 012 = 1 436 650 € sur 3 308 219 € de dépenses réelles soit 43,43 % (32 agents titulaires, 6 CDD et 2 contrats aidés).
- 2019 : chapitre 012 = 1 434 550 € sur 3 352 187 € de dépenses réelles de fonctionnement soit 42,79 % (33 agents titulaires, 3 CDD, 1 contrat aidé)
- 2020 : chapitre 012 = 1 417 050 € sur 3 308 714 € de dépenses réelles soit 42,83 % (33 agents titulaires, 2 CDD)
- 2021 : chapitre 012 = 1 416 050 € sur 3 888 942 € de dépenses réelles soit 36,41 % (33 agents titulaires ou stagiaires, 2 CDD)

Les prévisions par rapport à l'année 2022 sont en légère augmentation compte tenu l'effet G.V.T. (Glissement, Vieillesse, Technicité) des agents titulaires et de l'augmentation de certaines charges.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- les impôts locaux,
- les dotations versées par l'Etat,
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

2.1.1. Fiscalité

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale la commune ne perçoit plus depuis 2021 de taxe d'habitation, hormis pour les résidences secondaires. Elle ne reçoit plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), ces taux restent inchangés depuis 2008.

Le taux de TFPB du département qui est de 25,54 % sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient correcteur sera ensuite appliqué permettant à la collectivité de percevoir à minima le même montant qu'en 2020.

Le produit attendu de la fiscalité locale sur la taxe foncière bâti et la taxe foncière non-bâti s'élève à 1 429 224 € pour 2022.

Pour 2022 les bases d'imposition augmentent sensiblement (3,7 % d'évolution) :

TF : 2 378 405 en 2021 et une prévision de 2 470 000 en 2022.

TFNB : 194 960 en 2021 et une prévision de 201 600 en 2022.

2.1.2. Dotations :

L'année 2022 a vu le maintien des dotations de l'Etat.

Pour mémoire :

- D.G.F. montant total 2019 : 903 980 €

- D.G.F. montant total 2020 : 937 786 €

- D.G.F. montant total 2021 : 946 741 €

	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	369 654 €	365 751 €	364 649 €	366 176 €
Dotation de solidarité rurale « bourg centre »	252 401 €	287 671 €	296 939 €	310 497 €
Dotation de solidarité rurale « péréquation »	64 968 €	63 715 €	63 369 €	63 495 €
Dotation de solidarité rurale « cible »	84 776 €	95 704 €	103 486 €	113 094 €
Dotation nationale de péréquation	132 181 €	124 945 €	118 298 €	111 514 €
Montant total	903 980 €	937 786 €	946 741 €	964 776 €

2.1.3. Recettes de services

L'impact du contexte économique et sanitaire actuel a été pris en compte dans l'évaluation des recettes de services (droits de places, locations de salles, régies...).

2.2. Principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses

Chapitres	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Dépenses courantes	1 363 940 €	1 864 640 €	1 619 460 €
Dépenses de personnel	1 417 050 €	1 416 050 €	1 528 850 €
Autres dépenses de gestion courante	299 412 €	336 224 €	283 010 €
Dépenses financières	61 612 €	56 728 €	50 661 €
Dépenses exceptionnelles	16 700 €	19 200 €	12 700 €
Autres dépenses, dotations aux amortissements et atténuations de charges	100 000 €	100 000 €	101 043 €
Dépenses imprévues	50 000 €	96 100 €	90 289 €
Total des dépenses réelles	3 308 714 €	3 888 942 €	3 686 513 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	32 927 €	66 949 €	66 336 €
Virement à la section d'investissement	450 000 €	0 €	0 €
Total	3 791 641 €	3 955 891 €	3 752 849 €

Recettes

Chapitres	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Recettes de services	174 700 €	177 492 €	185 200 €
Impôts et taxes	1 443 982 €	1 572 509 €	1 617 670 €
Dotations et participations	1 013 877 €	1 045 124 €	1 075 276 €
Autres recettes de gestion courante	103 100 €	143 170 €	80 000 €
Recettes exceptionnelles	450 000 €	58 102 €	5 000 €
Recettes financières	5 €	9 €	107 €
Autres recettes et atténuation de charges	40 000 €	10 000 €	28 500 €
Total des recettes réelles	3 225 664 €	3 006 406 €	2 991 753 €
Excédent reporté	565 977 €	949 485 €	761 096 €
Produits et écritures d'ordre entre sections	0 €	0 €	0 €
Total	3 791 641 €	3 955 891 €	3 752 849 €

Equilibre en dépenses / recettes = 3 752 849 €

3. La section d'investissement

3.1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle salle ou la réhabilitation d'un bâtiment existant, à la mise aux normes de sécurité ou normes européennes des installations, à la réfection du réseau d'éclairage public, de la voirie communale ...).

3.2. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses

Chapitres	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Solde d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €
Remboursement d'emprunts	108 258 €	113 148 €	118 264 €
Opérations d'équipement	1 334 930 €	1 385 260 €	2 017 045 €
Dépenses imprévues	19 414 €	23 044 €	22 315 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	15 013 €	0 €	0 €
Restes à réaliser	533 817 €	309 676 €	281 651 €
Total	2 011 432 €	1 831 128 €	2 439 275 €

Recettes

Chapitres	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Virement à la section de fonctionnement	450 000 €	0 €	0 €
FCTVA	241 728 €	110 000 €	100000€
Mise en réserves	600 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Cessions d'immobilisations	32 927 €	66 949 €	66 336 €
Subventions	27 292 €	65 998 €	403 809 €
Emprunts	0 €	0 €	0 €
Produits (écritures d'ordre entre sections)	495 000 €	0 €	0 €
Excédents	164 485 €	572 708 €	859 130 €
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Total	2 011 432 €	1 831 128 €	2 439 275 €

Equilibre en dépenses / recettes = 2 439 275 €

3.3. Principaux projets de l'année 2022 :

- réhabilitation et rénovation thermique des logements du Groupe scolaire Gabriel Deray (appartements),
- rénovation thermique du gymnase Louis Deloison,
- ravalement de façade de la mairie et du musée des Frères Caudron,
- effacement de réseaux sur une partie de la route d'Abbeville et le chemin de la Madeleine,
- extension de réseaux rue de la Tourberie,
- pose d'une passerelle à Lannoy,
- pose de deux poches incendie à Larronville,
- modernisation de l'éclairage public du centre-ville,
- travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux,
- travaux de voirie,
- travaux de restauration des toiles Siffait de Moncourt.

3.4. Subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat :
 - DSIL pour les travaux sur les logements du groupe scolaire et le gymnase (360 000 €)
 - DETR pour le terrain multisport – skate park (16 387 €) – réalisation 2021
- de la région : terrain multisport – skate park (27 312 €) - réalisation 2021
- du département : /
- autres : /

4. Les données synthétiques du budget – récapitulatif

4.1. Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- recettes :

Excédent exercice 2021 : 761 096 €
Nouveaux crédits : 2 991 753 €
TOTAL : 3 752 849 €

- dépenses :

Nouveaux crédits : 3 752 849 €

4.2. Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- recettes :

Solde d'exécution reporté : 859 130 €
Nouveaux crédits : 1 580 145 €
TOTAL : 2 439 275 €

- dépenses :

Crédits reportés : 281 651 €
Nouveaux crédits : 2 157 624 €
TOTAL : 2 439 275 €

4.3. Annuité de la dette

- montant des échéances 2022 : 167 923,14 € dont 118 263,04 € de capital et 49 660,10 € d'intérêts.
Ci-annexée une projection de l'endettement jusqu'en 2026.

Fait à RUE, le 13 avril 2022

Le Maire, Jacky THUEUX

**DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE
CERTIFIE CONFORME**



ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2017

Budget BUDGET COMMUNAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annulés											
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
0303	TRX VENT DL GRAND VOYEUR-DIMENSION CM	23 832.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71	22 322.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71	23 832.71
0305	TRX VENT DL GRAND VOYEUR-DIMENSION CM	8 693.60	8 693.60	8 693.60	8 693.60	8 693.60	8 693.60	8 693.60	8 693.60	8 693.60	8 693.60	8 693.60	8 693.60
0505	ACQUISITION IMMEUBLES-BALNEAIS	14 804.74	14 720.39	14 829.57	14 962.42	15 289.04	15 219.55	15 351.06	15 482.71	15 613.67	15 744.67	15 875.67	15 782.89
0607	FRAVAUX ET ACQUISITION	23 152.56	23 052.56	23 052.56	23 052.56	23 162.56	23 052.56	23 052.56	23 052.56	23 052.56	23 052.56	23 052.56	23 162.56
1009	Rat. lesion-herbif-her-voie-bis-8	57 743.78	52 249.78	52 249.78	52 249.78	52 249.78	52 249.78	52 249.78	52 249.78	52 249.78	52 249.78	52 249.78	C.O.U.
1104	Ratln-empunt lin sipe se avec pla-siv-cand-ferrie-	45 403.65	45 381.47	45 379.89	45 290.49	45 183.91	45 076.32	44 968.91	44 927.32	44 885.64	44 843.96	44 802.28	44 760.61
Total budget BUDGET COMMUNAL		167 889.04	167 792.90	167 780.11	167 889.25	167 873.50	167 923.14	167 970.84	168 040.88	168 064.90	168 088.92	168 112.94	115 861.67

